

Règlement 2011 des Chambres d'hôtes Les Granges de Montanty



Article 1 : Dates d'ouverture :

Les chambres d'hôtes sont ouvertes tous les week-ends de l'année hors vacances scolaires (du vendredi soir au lundi matin) dès le mois de janvier 2011 **et** pendant les vacances scolaires (zone de Toulouse), les « ponts » et les jours fériés. Elles sont fermées pendant les vacances scolaires de Noël.

Article 2 : Horaires d'arrivée et de départ:

Hors vacances, jusqu'à fin juin 2011, les vendredis d'école, merci d'arriver après 17h30.

Les autres jours, pour des raisons d'organisation, toutes les chambres ne pourront pas systématiquement être prêtes avant 17h.

Après votre dernière nuit, merci de partir **au plus tard autour de 10h** du matin afin de pouvoir préparer la chambre pour de nouveaux clients.

Article 3 : Horaires et contenu des petits déjeuners :

Vous pourrez prendre votre petit déjeuner entre 7h30 et 9h en semaine et entre 8h et 9h30 le week-end. Pour d'autres horaires, nous consulter.

Nous vous offrons le choix entre du café (noir, décaféiné, avec du lait froid ou chaud), du lait, du chocolat au lait, du thé, des infusions ; des jus de fruit ; du pain (accompagné de beurre, de confitures ou de miel) ; en fonction des possibilités : des biscottes, des cracottes, des pâtisseries ou de la brioche, ... Pour ceux qui voudraient partir tôt, merci d'indiquer votre choix le soir pour être servis rapidement.

Article 4 : Tables d'hôtes :

Nous ne pouvons pas faire de tables d'hôtes (pas de licence II). Dépannage sur commande.

Article 5 : Allergies :

Pour les personnes souffrant d'allergies, merci d'avoir l'amabilité de nous le signaler afin que nous puissions adapter les petits-déjeuners ou que nous fassions encore plus attention lorsque nous ferons le ménage.

Article 6 : Animaux et tabac :

Pour des raisons légales, de sécurité et d'hygiène, nous vous demandons de fumer dehors, de veiller à bien éteindre vos mégots et de les mettre dans des cendriers (les demander) à cause des risques d'incendies.

Nous ne pouvons pas accueillir les animaux par manque de structures adéquates.

Article 7 : Préservation de l'environnement :

Nous vous rappelons que nous sommes situés dans un espace sensible : le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et qu'il faut donc faire attention à la consommation d'eau et à bien mettre les déchets dans les poubelles. N'hésitez pas à nous confier les déchets recyclables.

Article 8 : Parking voitures et garage à vélo :

Nous vous demandons de vous garer le mieux possible sous l'abri et le long des haies situés en contrebas de l'allée de façon à ce que tous les véhicules puissent passer.

Il est INTERDIT de se garer devant la baie vitrée entre les 2 portails et de changer de place les pots de fleurs !

Pour les vélos : à l'arrière de l'annexe, un appentis fermé à clef peut accueillir vos machines. Demandez la clef. Usage gratuit.

Article 9 : Usage du téléviseur, du frigo, du congélateur, du four micro-onde, du téléphone et d'Internet :

La propriété dispose d'un seul appareil par éléments cités. Ils sont d'abord à l'usage de la famille des propriétaires, mais peuvent, à titre gratuit et à la demande, être mis momentanément à la disposition des hôtes. La gazinière-four n'est pas utilisable par les hôtes.

Article 10 : Sécurité :

Pour les gens accompagnés de jeunes enfants, nous vous demandons de ne pas partager le grand lit (**prévu** pour 2 personnes) avec le ou les enfants car notre assurance nous a précisé qu'elle ne fonctionnerait pas dans cette situation en cas de blessure par chute !

Les personnes handicapées sont acceptées dans la mesure où elles disposent du minimum de mobilité requise pour accéder aux chambres et aux sanitaires. Merci de nous poser toutes les questions nécessaires.